DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-64

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Finances locales

Sous matière : Divers

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
DEBAT SUR LE
RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2021 (ROB)

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Préscillia, M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,

Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

Nicole,

M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth, Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

AFFICHAGE EN DATE DU: 19.03.2021

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL

EN DATE DU: 19.03.2021

Absents: M. CABANIE Didier,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

DU: 6 8 AVR. 2021

Secrétaire: Mme GAÏANI Audrey,

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la Ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Ce débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, au même article du CGCT :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article 107 de la loi NOTRe prévoit que le Maire doit présenter à son organisme délibérant, au cours des deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat.

L'Assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération spécifique qui doit faire l'objet d'un vote, comme en disposent les articles L.2312-1 et L.3312-1 du CGCT. »

Dans un souci de transparence constant, la Ville de Castelnaudary s'astreignait déjà à produire un rapport d'orientations budgétaires chaque année et ces éléments étaient déjà présentés. Ce rapport d'orientation budgétaire n'est donc pas nouveau pour notre collectivité. Il sera rendu public sur le site de la Ville et transmis également au Président de la CCCLA.

Après la présentation de la loi des finances 2021, notamment les principaux articles intéressant directement la collectivité, seront étudiés :

- Loi des finances 2021 résumé
- Recettes de fonctionnement et fiscalité
- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses d'investissement
- · AP/CP
- PPI 2021
- Recettes d'investissement
- Dette

Vu la Commission des Finances en date du 25 mars 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2021 tel que présenté cidessus et dans le document joint.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

Ampliation faite le :

Certifiée exécutorre par réception en Préfecture le :

0 7 AVR 2021

Par délégation, 2021 Le Directeur Général des Services

Nitolas NAYRAL

Patrick MAUGARD

Le Maire,